

REPERES POUR UNE PASTORALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Des personnes en responsabilité diocésaine de la Pastorale des Personnes Handicapées ont souhaité voir préciser des repères pour cette pastorale.

Dans la suite

- de la rencontre nationale « Avec un handicap, passionnément vivants ! » (septembre 2016 – Document épiscopat n°3-2017 et dépliant Echo d'un évènement fondateur)
- des Assises de la Pastorale Santé (novembre 2018 - Revue Pastorale Santé n° 242 avril 2019),
- de l'enquête nationale auprès des diocèses « Découvrir ton Visage » (2018-2019),
- de la réflexion menée entre responsables diocésains (rencontre nationale mai 2019),

trois axes se dégagent dans la mission actuelle de la Pastorale des Personnes Handicapées : inclusion – compagnonnage – partenariat/transversalité.

L'essentiel est que les trois axes soient honorés ne serait-ce qu'en se donnant une priorité annuelle dans chacun et selon les modalités propres de la pastorale fixée par l'évêque du diocèse.

1 – L'INCLUSION

Une société inclusive est une société où tous les membres quels qu'ils soient sont constitutifs de cette société. C'est une notion très dynamique qui dépasse le simple accueil des personnes : par le passage du dehors au-dedans, c'est tout le groupe qui est amené à changer. La Pastorale des Personnes Handicapées joue un rôle de lien, d'éveilleur, de veilleur.

L'enjeu est que toute l'Eglise tende à devenir toujours plus inclusive : sur le plan de l'accessibilité et en toutes ses propositions de célébrations, d'engagements, de services.

Elle a à développer le « être avec » et le « vivre avec », la prise en compte des personnes, de leurs capacités à prendre la parole, à s'exprimer, à devenir témoin, à s'engager de multiples manières dans la communauté Eglise : devenir acteurs et auteurs de projets.

Pour notre Eglise, l'inclusion est un enjeu d'incarnation. Elle est le respect du CORPS que nous formons où chaque membre est à honorer (I Cor 12, 1-31).

2 – LE COMPAGNONNAGE

Le compagnonnage est écoute et présence d'Évangile aux personnes à tous les âges de la vie et quel que soit le handicap, à ce qui fait leur vie, leur environnement familial, social, professionnel..., avec une attention particulière aux établissements médico-sociaux, aux professionnels et aux nouveaux modes d'habitats.

Ce compagnonnage humain, spirituel et religieux se vit dans un donner-recevoir qui ouvre à l'expérience du Salut. Il s'appuie sur le projet de vie de la personne handicapée. Il peut amener à répondre à des demandes de sacrements. Elles sont à vivre avec la Pédagogie Catéchétique Spécialisée, le catéchuménat, la paroisse ou doyenné, dans un souci d'inclusion.

La Pastorale des Personnes Handicapées veille tout particulièrement à la dimension pastorale de toute démarche (lien avec l'établissement, la communauté chrétienne, la prise en compte du réseau de la personne...).

Elle peut amener à des propositions d'activités à dimension spirituelle, de groupes de partage d'amitié et de vie chrétienne, de temps forts afin d'éviter l'isolement et maintenir le lien social.

3 - LE PARTENARIAT et la TRANSVERSALITE

En réalité, partenariat et transversalité sont un même mouvement qui se vit à plusieurs niveaux.

Il s'agit d'avoir le souci des besoins et attentes de toute personne handicapée pour qu'elle trouve sa juste place dans les propositions et projets communs et y exerce ses talents (ex : formation, organisation de tables rondes, témoignages d'expérience, de compétences, selon les thèmes abordés).

- Dans le cadre de la Pastorale de la Santé, sur des thématiques communes (ex : le vieillissement, l'accueil du handicap, le parcours de soins, le domicile, les proches-aidants, etc.)
- Avec les autres mouvements et services d'Eglise (Pastorale des Jeunes, Pastorale des Familles, Hospitalités, Pèlerinages, Diaconie, Solidarité, Pôle d'initiation chrétienne ...) ainsi que d'autres organismes tel l'OCH, Office chrétien des personnes handicapées.
- Avec les associations et organismes de la vie civile selon les divers handicaps accompagnés, les formations proposées. Cette attention à ce qui se vit dans la société comme évolutions, initiatives rejoint la mission du Délégué Diocésain de la Pastorale Santé dans l'attention à toutes les questions de santé publique.

Inclusion, compagnonnage, partenariat-transversalité nécessitent d'être attentif à l'évolution de la politique du lien social qui contribue à ce que la personne handicapée vive pleinement sa citoyenneté. Cette dimension citoyenne est au cœur de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005).

Pour bien remplir la mission de cette pastorale, la personne appelée en responsabilité diocésaine sera particulièrement attentive à la constitution d'une équipe diversifiée, à sa formation permanente et celle des bénévoles, à la pratique régulière de la relecture pastorale, la fréquentation de la Parole de Dieu et la prière. Elle trouvera soutien et échanges d'expériences, information et documentation auprès de l'équipe provinciale et du conseil national de la Pastorale des Personnes Handicapées.

Texte de référence élaboré en sa forme définitive par le conseil national de la Pastorale des Personnes Handicapées et approuvé par le Père Jean-Marie Onfray, directeur-adjoint du Service National Famille et Société, responsable du Pôle Santé-Justice

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2019

Fiche-guide élaborée à partir de la diversité des situations diocésaines

Mission de la personne chargée de la Pastorale des Personnes Handicapées

Extrait du document « Repères pour une Pastorale des Personnes Handicapées » (1^{er} octobre 2019)

Pour bien remplir la mission de cette pastorale, la personne appelée en responsabilité diocésaine sera particulièrement attentive à la constitution d'une équipe diversifiée, à sa formation permanente et celle des bénévoles, à la pratique régulière de la relecture pastorale, la fréquentation de la Parole de Dieu et la prière. Elle trouvera soutien et échanges d'expériences, information et documentation auprès de l'équipe provinciale et du conseil national de la Pastorale des Personnes Handicapées.

Une mission spécifique

Vous venez d'être appelé(e) à la responsabilité de la Pastorale des Personnes Handicapées sur votre diocèse. Vous recevez votre mission de l'évêque. Il remet entre vos mains une partie de sa charge épiscopale. En ce sens, vous êtes responsable ou délégué(e) ou référent(e) d'un service diocésain, celui de la Pastorale des Personnes Handicapées. Ce service se distingue de la Pédagogie Catéchétique Spécialisée(PCS). Cette dernière est rattachée au service de la catéchèse et du catéchuménat

Depuis sa création en 2007 par la conférence des évêques de France, la Pastorale des Personnes Handicapées est partie prenante de la Pastorale de la Santé, tout en s'en différenciant par la spécificité qui est la sienne et l'histoire de cette pastorale sur chacun des diocèses (Cf. l'ex-Service Catholique de l'Enfance et de la Jeunesse Inadaptée)

Quels que soient la restructuration des diocèses et les pôles où votre mission se rattache selon les modalités propres à la pastorale fixée par votre évêque (santé, solidarité, diaconie, autre), l'évènement fondateur de cette pastorale est la rencontre nationale de Lourdes 2016 : « Avec un handicap, passionnément Vivants ! » reprise dans le document épiscopat n°3-2017 et le dépliant Echos d'un évènement fondateur. Le texte de référence pour la mise en œuvre de cette pastorale est le document « Repères pour une Pastorale des Personnes handicapées » du 1^{er} octobre 2019.

La prise en compte globale de la personne handicapée (dans son parcours de santé, de soins et de vie) fait qu'elle ne peut être considérée uniquement dans sa dimension de fragilité. Comme tout un chacun, la personne handicapée a des potentiels et une expertise propre à sa situation singulière. Elle a toute sa place dans la société et dans l'Eglise. Son chemin de vie se déploie dans une dimension spirituelle, voire religieuse. Son parcours de vie de la conception à la mort suppose un « prendre soin » spécifique qui situe la pastorale des personnes handicapées au cœur de la pastorale de la santé ou tout au moins en fait un partenaire privilégié. (Cf. la définition de la Santé par l'OMS « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »)

Enfant, jeune, adulte, la personne handicapée dans les différentes étapes de sa vie amène la Pastorale des Personnes Handicapées à se rapprocher des services autres comme la famille, la catéchèse, le catéchuménat, la liturgie, la pastorale des jeunes, les mouvements et associations civiles, ces dernières selon les types de handicap (Cf. Partenariat et transversalité : axe 3 du document « Repères pour une Pastorale des Personnes handicapées »)

Une mission à vivre en équipe (Assises de la Santé 2019 – Christophe Théobald)

Selon, la lettre de mission reçue de votre évêque, vous êtes nommé(e) responsable diocésain(e), ou délégué(e) diocésain(e) ou référent(e) de la Pastorale des Personnes handicapées.

Quel que soit le service ou le pôle de rattachement, votre force est d'avoir une équipe à vos côtés qui portera avec vous la mission qui vous est propre et qui se distingue de celle du service ou du pôle auquel vous êtes rattaché(e).

Selon les diocèses, il peut s'agir d'une équipe diocésaine et/ou d'un conseil et/ou d'un bureau. Ces instances varient dans leurs objectifs, leurs constitutions, les projets. Elles peuvent être complémentaires.

Selon votre charisme, vos talents, vos compétences, la lettre de mission et la réalité du terrain, vous saurez vous entourer de personnes diversifiées en représentativité : personnes avec handicap, parents, professionnels, représentants d'établissements médico-sociaux, membres de mouvements, d'associations, d'expert, etc.

Un seul point de vigilance : diversité n'exclut pas capacité à porter effectivement la mission avec vous. Un discernement est à opérer selon l'instance à laquelle vous appelez. Quelles que soient ces dernières, il est bon d'avoir une équipe rapprochée avec qui vous pourrez bâtir, partager, relire, innover.

Une mission à vivre dans l'attention à ce qui se vit dans la société (Assises de la santé – Marc Grassin)

Extraits du document « Repères pour une pastorale des personnes handicapées » :

Cette attention à ce qui se vit dans la société comme évolutions, initiatives rejoint la mission du Délégué Diocésain de la Pastorale Santé dans l'attention à toutes les questions de santé publique.

Inclusion, compagnonnage, partenariat-transversalité nécessitent d'être attentif à l'évolution de la politique du lien social qui contribue à ce que la personne handicapée vive pleinement sa citoyenneté. Cette dimension citoyenne est au cœur de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (11 février 2005).

Quel que soit le lieu de rattachement de votre mission, l'attention à ce qui se vit dans la société est garante de la qualité de l'ajustement de votre mission à ce qui fait la vie des personnes handicapées et leur entourage familial, professionnel, associatif. Elle vous permet d'« entrer en conversation (1) » avec elles, d'être au plus près de ce qu'elles vivent « de joies et d'espoirs, de tristesses et d'angoisses, de combats » (2). Elle contribue à ce qu'elles aient une juste place dans la société et dans l'Eglise. Cette attention à ce qui se vit dans la société vous donne de participer avec vos moyens à la progression des valeurs de non-discrimination et d'inclusion (3). Elle vous situe présence d'Evangile au cœur de toutes rencontres, Eglise au cœur du monde. Appelé(e) par l'Eglise, vous êtes aussi appelant pour l'Eglise (4).

(1) *Encyclique Ecclesiam Suam 66,67, 83 Fi: « L'Eglise doit entrer en dialogue avec le monde dans lequel elle vit. L'Eglise se fait parole ; l'Eglise se fait message ; l'Eglise se fait conversation. (...) »*

(2) *Vatican II Gaudium Spes : « les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur (...) ».*

(3) *Unesco : promouvoir les droits humains, l'inclusion et la non-discrimination*

(4) *Assises de la Santé Marie-Laure Denès – Pour les textes des Assises de la santé, voir Revue Pastorale Santé n°242 : notre mission, tisser des liens.*